

EURAZEO

Siège Social : 32 rue de Monceau – 75008 Paris
Société Anonyme au capital de 199.178.070 euros
RCS : Paris B 692 030 992

Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif
au montant global des versements effectués en application
des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts
pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 353 579,80 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 avril 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié

Mazars



Isabelle Massa



Guillaume Potel



Mazars
Monsieur Guillaume Potel
Madame Isabelle Massa
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
Monsieur Pierre Clavié
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Paris, le 10 avril 2014

**ATTESTATION DES DEPENSES DE MECENAT
PREVUE A L'ARTICLE 225-115 5° DU CODE DE COMMERCE**

Je, soussigné, Patrick Sayer, Président du Directoire de la société Eurazeo, certifie que le montant global des sommes versées ouvrant droit à la réduction d'impôts visée aux alinéas 1° et 4° de l'article 238 Bis du Code général des impôts pour l'exercice 2013 s'élève à :

353 579,80 euros

(trois cent cinquante trois mille cinq cent soixante dix neuf euros et quatre vingt cents).



Patrick Sayer
Président du directoire



Liste des actions nominatives de mécénat
(art L.225-115-5° du Code de commerce)

Mécénat :

- Don à l'académie Christophe Tiozzo,
- Don à la fondation Gustave Roussy,
- Don à l'association Primo Levi,
- Don à l'association Solidarités nouvelles face au chômage,
- Cotisation à l'Institut Montaigne,
- Don à l'association Le Club des Juristes,
- Cotisation à l'association AROP,
- Don à l'association Sport dans La Ville,
- Don à l'association l'Agence du don en nature,
- Don à l'association française de soutien à Human Rights Watch,
- Don à l'association Droits de l'Homme et Solidarité,
- Don à la fondation ParisTech,
- Don à la fondation PlaNet Finance.

Parrainage :

- Women's Forum for the Economy and Society: 9th Edition – Deauville du 16 au 18 octobre 2013,
- World Economic Forum Annual Meeting: Davos-Klosters, Switzerland du 22 au 25 janvier 2014.
- Association Young Leaders France Chine.